



## Secourisme industriel : Formation répondant aux dispositions légales du SPF Emploi, travail et concertation sociale, en matière de premiers secours au travail

### Les jeudis 13 et 20 mars 2025 de 8h30 à 16h30

Dans le cadre de la loi sur le bien-être au travail, le Service public fédéral Emploi, travail et concertation sociale, délimite le cadre légal précisant les dispositions qu'un employeur se doit de prendre afin d'assurer la sécurité de ses employés. Ces dispositions couvrent à la fois des éléments concrets en ce qui concerne le local de soin à prévoir, le matériel devant s'y trouver, le registre des accidents survenus, mais également, le nombre de membres du personnel devant être formé aux premiers secours. Ce nombre dépend de la taille de l'entreprise (nombre de membres du personnel), mais aussi de la dangerosité de l'activité de l'entreprise. Globalement, les entreprises de plus de 50 employés sont dans l'obligation d'avoir, à minima, la présence d'un secouriste industriel en permanence sur le site de l'entreprise.

#### Les objectifs pédagogiques

Cette formation de 15 heures, réparties sur deux journées, a pour objectifs de permettre au secouriste industriel de reconnaître des états de santé dangereux pour la vie des personnes et de pouvoir appliquer les principes de premiers secours en attendant l'intervention des services spécifiques.

#### Le contenu

Le contenu de la formation est déterminé par le SPF emploi, travail et concertation sociale en termes d'objectifs finaux. Ces objectifs finaux sont :

- Les principes de base (rôle du secouriste, hygiène de base, analyse correcte de la situation, soins de confort préalables à l'évacuation et sa procédure) ;

- Le soutien des fonctions vitales (action en cas d'inconscience, de problèmes respiratoires et cardiovasculaires) ;
- Les premiers secours en cas d'autres anomalies (empoisonnement, hémorragies, blessures, brûlures...).

#### Méthodologie

- Exposés théoriques, supports PowerPoint ;
- Séquences vidéo ;
- Exercices pratiques et mise en situation (à l'aide de matériels spécifiques et adaptés) ;
- Partage d'expérience.

Le brevet sera délivré sur base d'une évaluation continue durant la formation.

#### Public cible

Cette formation est destinée aux membres du personnel d'une entreprise devant disposer de secouristes industriels. Tout travailleur de ces entreprises, en accord avec l'employeur, peut sur base volontaire et par intérêt, suivre cette formation.

#### Formateur

Arnaud Verroken est kinésithérapeute et infirmier ayant passé l'essentiel de sa carrière au sein de services d'urgence. Il est également Maître assistant responsable des cours d'anatomie-physiologie, de pathologies orthopédiques et traumatologiques et de soins de premiers secours auprès des étudiants infirmiers, technologues en imagerie médicale et sages-femmes à la HELHa.

#### Lieu et adresse de la formation :

HELHa Mons  
Chaussée de Binche, 159, 7000 Mons

#### Renseignements :

secretariat-ceref-sante@helha.be - Tél. 0477/ 563.257

#### Inscriptions uniquement en ligne :

<https://ceresante.helha.be/>

**Date limite d'inscription :** 27 février 2025

**Prix :** 260 EUR – Min. 10 participants - Max. 15 participants

**N° de compte du CeREF Santé :**

IBAN BE31 0689 3723 6255 - BIC GKCCBEBB

**Communication:**

T05-2025-Nom, Prénom

\* Les pauses-café et une petite restauration sont comprises dans les frais d'inscription.